

PRÉFECTURE DE LA MEUSE
Reçu le

18 JUIN 2026

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

République Française

Département de la Meuse

PRÉFECTURE DE LA MEUSE
Arrivée le.

18 JUIN 2026

DELIBERATION BUREAU DU COURRIER

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Centre Intercommunal d'Action Sociale

SEANCE DU 28 MAI 2026

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
16	13	13 + 1 pouvoir

Date de convocation

21 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mai à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil d'Administration, qui a eu lieu au sein du C.I.A.S (27 rue du Mont à Villotte-sur-Aire), sous la présidence de **Michel MOREAU**, Président.

Présents : **COLLIGNON Céline, COURTIN Vincent, DECHEPPE Mathilde, FOURES Patrice, GERARD Céline, JOSSELIN Sylvine, KLEIN Dania, KLEIN Marie-Françoise, LINARD Lidwine, MARECHAL Dominique, MOREAU Michel, PALIN Guillaume, RENAUDIN Bernard.**

Absents : **FEVEZ Clément, FIZE Olivier.**

Représentés : **BRISSE Philippe pouvoir donné à MARECHAL Dominique.**

Madame DECHEPPE Mathilde a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Adoption du règlement intérieur du Conseil d'Administration du CIAS

N° de délibération : DCA_2026_012

Le Président expose,

VU l'article R.123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

CONSIDÉRANT l'installation du nouveau Conseil d'Administration du CIAS, Mr le Président explique qu'il convient d'adopter un règlement intérieur actualisé ayant pour objet de préciser la composition, l'organisation et le fonctionnement du conseil d'administration, le déroulement des débats et les modalités de vote des délibérations.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, décide :

- d'accepter et de valider les modalités et le contenu du règlement intérieur du Conseil d'Administration du CIAS
- d'autoriser le Président à entreprendre toutes les démarches administratives et financières nécessaires à l'application de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Michel MOREAU,
Président

